Marc Véra, le président, et Gérard Vidal, le directeur de la cave de Canet-d'Aude, visent d'ici deux à trois ans la certification de tous ses apporteurs. © I. BIGOU-GILLES

Certification environnementale

La pression monte

Marché du vrac Les acheteurs insistent de plus en plus pour obtenir des vins certifiés HVE ou Terra Vitis. Les caves se préparent à décrocher l'un ou l'autre de ces labels dès la prochaine campagne.

« *On n'y coupera pas. Tous nos clients nous le demandent. Les certifications HVE ou Terra Vitis vont devenir le minimum pour accéder à la vente en vrac* », prédit Olivier Ambry, directeur des Vignobles de Vendéole, à Routier. *Dès la fin des vendanges, ses équipes vont s'atteler à ce chantier et accompagner les 350 adhérents de cette coopérative de l'ouest audois dans leur démarche de certification. Non sans un certain désappointement : « Notre engagement environnemental ne date pas d'hier. Nous étions déjà certifiés AgriConfiance et engagés dans la charte Vignobles en développement durable. On ne pourra pas suivre toutes ces démarches en parallèle, c'est dommage.* »

À la cave de Canet-d'Aude, le directeur Gérard Vidal abonde dans son sens : « *Cette année, lors des discussions de prévendanges avec nos acheteurs, on a bien compris que si on voulait renouveler nos contrats triennaux, il fallait obtenir ces certifications. Castel nous demande le label Terra Vitis pour ses marques. Pour les Grands Chais de France ou La Fiée des Lois, c'est la HVE. On sent bien que ces mesures agro-environnementales vont devenir la norme. L'ODG Corbières en a déjà imposé pour 2025. Les autres vont suivre.* » La coopérative audoise a pour objectif de produire de un quart à un tiers de sa récolte 2020 sous certification et 100 % d'ici trois à quatre ans.

À Bordeaux, le constat est le même. La demande est là. « *Déjà sur le millésime 2018, on a commencé à nous réclamer des volumes certifiés HVE. La pression s'accentue sur le millésime 2019. Nous étions déjà engagés AgriConfiance, et on a pu basculer dès cette année 50 % de nos surfaces en HVE et 10 % en Terra Vitis. L'objectif est d'atteindre 100 % en HVE pour le millésime 2020 et 30 % en Terra Vitis d'ici deux ans. Ces certifications sont une réponse à une forte demande sociétale. Il n'y a pas débat. Il faut montrer que les choses bougent* », assure Philippe Cazaux, directeur général d'UG Bordeaux (300 adhérents, 4 700 hectares, 300 000 hl).

Cette pression émane autant du gouvernement que de la grande distribution, dont les ventes de vin s'effritent dangereusement. « *Aujourd'hui, les vins conventionnels deviennent difficiles à vendre. Il y a une forte demande pour les vins bio. Le référentiel HVE est la troisième voie. Nous avons fait passer le message à tous nos fournisseurs pour qu'ils s'engagent dans cette certification. Tous nos vins en marque de distributeur seront labellisés HVE dans les deux à trois ans. Nous démarrons dès cette année avec le Beaujolais primeur* », indique Gérard Brégeon, chef de file vins de Système U.

Samuel Montgermont, directeur général des Grandes Serres, un négoce installé à Châteauneuf-du-Pape, confie subir cette pression de la GD : « *Il faudra que je sois prêt pour l'an prochain, sinon je risque de perdre des marchés. Les distributeurs nous demandent le label HVE, surtout pour leur MDD, mais pas pour nos marques. Les vignerons vont y répondre rapidement, ce qui prouve qu'ils ont œuvré depuis dix ans. Produire dans le respect des normes environnementales a un prix. La grande distribution doit valoriser ces vins. Il faut profiter de ce virage pour ramener de la rentabilité au vignoble* », soutient-il.

Aux Grands Chais de France, « *toutes nos propriétés sont certifiées HVE, à l'exception des acquisitions récentes, qui n'étaient pas au niveau. Nous demandons à tous nos fournisseurs d'appuyer sur le champignon en matière de certification environnementale. La HVE est le référentiel que nous devons exiger : il garantit que les vignerons mettent en œuvre les bonnes pratiques en vigueur depuis plusieurs années. Nous n'accordons pas de bonus aux vins HVE, mais nous ne mettons pas non plus le couteau sous la gorge de nos partenaires. Nos techniciens qui les accompagnent déjà sur les qualités produit, le bio, etc., les suivent également pour la certification HVE* », affirme Jean-Baptiste Terlay, directeur vins et spiritueux du groupe alsacien.

Le groupe Castel a, lui, fait le choix de la certification Terra Vitis. « *Nous avons acquis une expertise de ce label, commencée il y a dix ans pour l'ensemble de nos châteaux et domaines. Nous souhaitons désormais passer en Terra Vitis des marques comme Roche Mazet et Les Ormes de Cambras. Ce basculement se fera au fur et à mesure de nos approvisionnements en vrac selon les cépages. Les premières références en Roche Mazet Terra Vitis apparaîtront en 2020. Nos équipes techniques et nos courtiers sont engagés depuis trois ans pour inciter nos caves partenaires à s'orienter vers ce label. Pour autant, ce n'est pas une condition obligatoire pour que nous continuions à travailler ensemble* », précise Franck Crouzet, le directeur de la communication.

La Cave de l'Ormarine, à Pinet, a répondu favorablement à cet appel. L'an dernier, elle a produit 22 000 hl sous le label Terra Vitis. Cette année, elle a porté ses volumes à 40 000 hl, soit 30 % de sa production. « *Nous avons choisi Terra Vitis car Castel propose un bonus à l'achat sur les vins portant ce label. Sur des produits spécifiques, répondant à un cahier des charges très précis, cette valorisation va jusqu'à 10 €/hl. C'est cohérent, la certification ayant un coût plus ou moins élevé selon le niveau d'où on part* », témoigne le directeur Cyril Payon. Mais d'autres caves affirment avoir obtenu un bonus moindre.

Reste à savoir si les consommateurs apprécieront ces labels. Vigneron dans les Graves, Christophe Zausa a décroché sa certification HVE en 2017. « *Je m'étais dit qu'étant parmi les premiers à l'obtenir, cela m'aiderait à vendre. Mais je n'ai écoulé aucune bouteille supplémentaire depuis que je suis certifié. Les consommateurs connaissent le bio, mais HVE, ça ne leur dit rien* », déplore-t-il.

La communication sur cette certification va déterminer de son succès. La grande distribution en est bien consciente. « *On va faire ce qu'il faut pour informer nos clients sur cette norme* », assure Gérard Brégeon. Dans le dépliant de sa Foire aux vins d'Automne, Système U a listé les différentes démarches environnementales en présentant leur logo respectif. Un timide début. **MICHÈLE TRÉVOUX**

HVE-Terras Vitis Une passerelle dès 2020

Bien qu'elle soit plus exigeante que la Haute Valeur environnementale, la certification Terra Vitis n'en donne pas l'équivalence. Ainsi, les vignerons certifiés Terra Vitis n'obtiennent pas automatiquement le niveau HVE. Pour supprimer ce handicap, Terra Vitis complétera l'an prochain son cahier des charges avec des critères économiques et financiers. Dès lors, les vignerons pourront se présenter à un audit couplé pour les deux certifications. Lancée en février 2012 par le ministère de l'Agriculture sous l'impulsion des Vignerons indépendants de France, la HVE est une certification pour tous les secteurs agricoles. Elle garantit que les exploitations prennent des mesures pour la biodiversité, réduisent leur recours aux intrants et préservent la ressource en eau. Terra Vitis est une démarche spécifiquement viticole, créée en 1998 par un groupe de vignerons du Beaujolais. Fondée sur les trois piliers du développement durable, elle s'applique de la plantation à la mise en bouteille et intègre une dimension sociale et économique. La préservation de la biodiversité et la qualité des eaux sont au cœur de sa démarche. Certains intrants comme les CMR sont interdits. Dans les deux cas, les viticulteurs doivent justifier de l'utilisation d'intrants.

Onéreuse certification en Champagne

En Champagne, « le négoce est demandeur de certification, observe Éric Cossiez, courtier à Reims. *Certains acheteurs mettent la pression. Ils répercutent la demande des consommateurs. Dans un marché qui se tend, la certification peut être pour eux un critère de choix. Ce sont surtout les grands groupes, MHCS en tête, qui ont cette exigence car ils veulent de la traçabilité. Ils offrent une prime souvent comprise entre 10 et 30 c/kg de raisin certifié.* » Or, selon les premiers calculs de l'interprofession, la certification Viticulture durable en Champagne (VDC) entraînerait une hausse de plus de 25 % des coûts de production. À leur niveau actuel, les primes accordées par les acheteurs sont loin de couvrir ce surcoût. En Champagne, 23,5 % des vignes sont donc certifiées : 17 % VDC (contre 10 % fin 2016), 2,4 % HVE, 2,7 % bio et 1,4 % Terra Vitis. En décembre 2018, les deux coprésidents de l'interprofession avaient donné le cap : en 2030, toutes les exploitations devront être certifiées VDC, et les désherbants seront interdits en 2025. **A. L.**

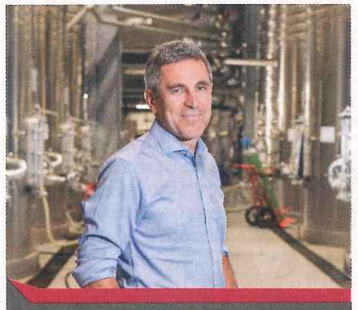

« Ces certifications sont une réponse à une forte demande sociétale. Il n'y a pas débat. Il faut montrer que les choses bougent. »

Philippe Cazaux, directeur général d'UG Bordeaux. © UG BORDEAUX